



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de déplacement

Question écrite n° 51075

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes engendrés par la limitation du remboursement des frais de déplacements des personnels itinérants de l'éducation nationale. Nombre d'enseignants, parmi notamment les personnels spécialisés qui ont à charge des élèves en échec scolaire lourd ou issus de milieux sociaux en difficultés, sont amenés à utiliser leur véhicule personnel pour remplir leur mission. Or, dans une partie des cas, ces enseignants parcourent des distances considérables à leurs frais, les crédits découlant du budget global étant épuisés. C'est pourquoi, il lui demande, alors que ce problème a été reconnu par le ministère depuis des années, s'il envisage des solutions afin que les frais ainsi engagés puissent être pris en charge par l'administration.

Données clés

Auteur : [M. Ayrault Jean-Marc](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51075

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1991